

Image not found or type unknown



## Modification unilatérale d'une indivision

Par **jotape**, le **14/04/2010** à **09:21**

Bonjour,

Je suis un des 4 propriétaires d'un terrain en indivision entre 4 maisons. Un des propriétaires a vendu une partie de sa maison gardant un appartement qu'il loue. Conserve-t-il un droit proportionnel sur le terrain en indivision ce qui porterait à 5 copropriétaires, réduisant de fait la valeur de chacun. Aucune information n'a été portée à notre connaissance ni accord signé.

Merci de votre réponse

Par **dobaimmo**, le **14/04/2010** à **09:53**

Bonjour

Il ne peut pas vendre plus de droits qu'il n'en a. donc il n'a pu céder que partie de son quart.  
cordialement